

Boîte Postale 357
25, bd Besson Bey
16023 ANGOULEME Cedex
Tél. : 05 45 38 60 60 - Fax : 05 45 38 60 59

NM
SF/2024 – A n° 39

**FIN DE FONCTION DU MANDATAIRE PERMANENT A LA REGIE DE RECETTES ET
D'AVANCES DE LA CRECHE MULTI ACCUEIL "LES POUSSINS"**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, la décision n° 2020-D 78 du 02 mars 2020 portant transformation de la régie de recettes à la
Crèche Multi-Accueil « Les Poussins » ; en régie de recettes et d'avances,
Vu, l'arrêté n°2023-A-044 du 26 juin 2023 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation
de signature à Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président,
Vu, l'avis conforme de Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable d'Angoulême,
Vu, l'avis conforme du régisseur du 23/05/2024,
Vu, l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 23/05/24,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Au 13 juin 2024, il est mis fin aux fonctions de mandataire permanent de **Mme
BONNEAU Julie**.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète, Monsieur le
Comptable du SGC d'Angoulême, et aux intéressés.

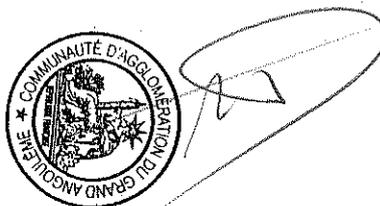
ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable du Service de
Gestion Comptable d'Angoulême sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du
présent arrêté.

ANGOULEME, le 05 juin 2024
Par délégation,
Pour le président,
Le vice-président,

Pour avis conforme le 04 Juin 2024
Le Comptable du SGC d'Angoulême,



David BERNARD



François NEBOUT

Vu pour acceptation
Le régisseur titulaire,

Emmanuelle
Moreau



Vu pour acceptation
Le mandataire permanent,

BANON J



Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 24/06/24
Publié ou notifié
Le 24/06/24